

de bien exploiter une ferme dans les conditions où vivent les pionniers. Je suis convaincu que certains de ces messieurs qui viennent de la côte ne croiront pas que cette région si fortement boisée puisse être en bon placement quand on la compare à certaines terres de la vallée du Fraser ou des régions côtières de la Colombie-Britannique. Il sous-estime, néanmoins, dans certains cas, la productivité du sol. Peut-être ne se rendent-ils pas compte des excellents débouchés qui existent aux alentours, à 50 milles de là. Ils n'apprécient pas à leur juste valeur les jeunes gens impatientes de cultiver ces terres.

Une autre critique que je formulerai, c'est que l'intérêt est trop élevé. En ce moment le taux en est de 5 p. 100. L'expérience acquise au Royaume-Uni et en Europe indique qu'il est possible d'accorder du crédit avec de bons résultats en ne prélevant que 3 p. 100 d'intérêt sur les prêts amortis régulièrement. Je pense que l'expérience de notre propre office des prêts agricoles indique que les prêts aux exploitations agricoles ont constitué au cours des années un placement judicieux. C'est la manifestation de la solidité et de la stabilité de l'agriculteur canadien. Je crois que l'expérience acquise dans l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants le manifeste également. En passant, on a prêté des sommes considérables dans ma circonscription aux anciens combattants désireux de s'établir sur la terre et je n'ai pas encore entendu dire qu'on n'a pu s'acquitter de ses versements dans un délai raisonnable.

Je demande donc qu'on étudie l'à-propos de fixer le taux d'intérêt à 3 p. 100. Je le répète, l'expérience acquise dans le domaine du crédit agricole en Grande-Bretagne et dans les pays de l'Europe continentale indique que c'est une ligne de conduite judicieuse. Il y a longtemps qu'elle se révèle ainsi. Il me semble que nous devrions le faire au moins pour ces jeunes qui veulent aller s'établir dans les régions de colonisation, pour y défricher la terre et augmenter ainsi la production totale du Canada. Il nous faut multiplier les occasions pour notre jeunesse. Je formule cette proposition, monsieur le président, à la lumière de l'expérience que j'ai acquise moi-même dans l'agriculture, de la connaissance personnelle que j'ai de la situation dont je parle, et je prie le ministre de bien vouloir étudier ma proposition.

M. Hahn: Notre parti considère cette mesure comme tout à fait souhaitable, principalement pour les deux raisons indiquées dans la résolution elle-même. On y lit d'abord que le maximum des prêts sera porté à \$15,000, et ensuite qu'il y a un maximum à l'égard des prêts pouvant aller jusqu'à 65 p. 100 de la valeur de la terre. Nous avons toutefois une critique à formuler sur la

manière dont la loi a été appliquée par le passé. Nous trouvons fréquemment que les évaluations sont beaucoup trop modestes et la propriété a en fait beaucoup plus de valeur que celle que lui donnent les experts. Cela empêche le cultivateur d'obtenir un prêt d'un montant raisonnable.

Il n'est pas rare que nous entendions dire que les évaluations sont inférieures à celles que détermineraient les compagnies ordinaires d'hypothèques. Je ne suis pas certain des dispositions exactes de la loi.

Si les fructiculteurs de la vallée du Fraser, que la gelée a éprouvés en novembre dernier au point où ils ne récolteront pas de fraises avant au moins trois ans, demandent une aide financière, il y a certainement lieu d'espérer qu'on puisera dans ces fonds et qu'on leur apportera une aide suffisante pour leur permettre de se lancer de nouveau dans cette culture.

Il y a aussi le vaste secteur de Cariboo, en Colombie-Britannique, auquel on aura accès, une fois le chemin de fer terminé. Il faudrait que ceux qui iront cultiver dans cette région puissent être en mesure de tirer parti de cette loi, si elle fonctionne comme nous le voudrions.

Un mot de la disposition relative aux pêcheurs. Je ne suis pas sûr si l'on veut qu'elle prévoie en quelque sorte une caisse renouvelable. C'est ce qu'il semblerait. Pour cette raison et pour toutes les autres raisons données au cours de l'examen de ce projet de résolution, j'espère que, lorsque nous en serons à l'étape de l'étude du projet de loi, le bill sera renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce, afin qu'il y soit étudié davantage.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2^e fois et adopté.)

L'hon. M. Harris demande à déposer le bill n^o 84 tendant à modifier la loi sur le prêt agricole canadien.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

COMITÉ DES CRÉDITS

MOTION TENDANT À LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial, dont les membres seront désignés ultérieurement, soit institué aux fins d'étudier les prévisions budgétaires qui lui seront déferées et de faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses conclusions et recommandations.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de la motion, pour mettre en relief deux considérations. D'abord, le comité des crédits, dont nous avons fait un usage considérable l'an dernier, a rempli, à mon sens, une fonction utile, même si certains, je le sais, trouvent à redire sur la façon dont